

APPEL À PROJETS

Dispositif de soutien aux engins de chantier électriques

Une enveloppe de

50 M€

disponible dès le
30 juin



BÉNÉFICIAIRES

Entreprises de toutes tailles,
collectivités et loueurs



FORME DE L'AIDE

Subvention



INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 65%
du surcoût éligible



PÉRIODE

Du 30/06/2026 jusqu'à
épuisement du budget

FINANCEURS



QUELS PROJETS ?

Dans le cadre du programme CEE E-TRANS, l'ADEME lance un nouveau dispositif national visant à accélérer le déploiement des **engins de chantier électriques** et des **infrastructures de recharge** associées.

Doté d'une enveloppe de 50 M€, ce programme vise à accélérer la décarbonation des **activités de chantier et de travaux publics** en soutenant l'acquisition d'engins électriques, les opérations de retrofit ainsi que les solutions de recharge dédiées.

Les projets soutenus concernent notamment :

1. L'acquisition d'engins de chantier 100% électriques à batterie (pelles, mini-pelles, chargeuses, tombereaux, etc.). Les engins doivent être européens, ou assemblés en Europe.
2. Les opérations de retrofit permettant la conversion d'engins thermiques en engins électriques.
3. L'acquisition d'infrastructures de recharge fixes ou mobiles dédiées aux engins de chantier électriques.
4. L'acquisition d'unités mobiles de recharge sur batterie.

Les demandes seront instruites au fil de l'eau selon le principe du **premier arrivé, premier servi**, jusqu'à épuisement de l'enveloppe disponible.

QUELS SOUTIENS ?

L'aide prend la forme d'une **subvention** dont le montant dépend de la taille du bénéficiaire et de la localisation du projet.

Les bénéficiaires peuvent prétendre à :

- ↳ Jusqu'à **65%** du surcoût d'acquisition d'un engin électrique neuf par rapport à son équivalent thermique ;
- ↳ Jusqu'à **32,5%** des dépenses liées aux opérations de retrofit ;
- ↳ Jusqu'à **50%** du coût d'acquisition des infrastructures de recharge.

Le montant cumulé des aides est plafonné à 1 M€ par entreprise dans le cadre du dispositif.

Les projets peuvent être financés dans le cadre d'un achat sur fonds propres ou via un crédit-bail.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le dispositif est ouvert à compter du 30 juin 2026 et restera accessible jusqu'à épuisement des crédits disponibles.

Les dossiers étant instruits au fil de l'eau et par ordre d'arrivée, les porteurs de projets ont tout intérêt à anticiper leurs démarches afin de maximiser leurs chances de bénéficier de cette enveloppe nationale.

Acteur de référence du conseil en financements publics, ABF c'est :

23

Années
d'expérience

140

Collaborateurs
(docteurs, ingénieurs, ...)

15Mds€

De projets
financés depuis 2013

8

Bureaux
en France

ABF

tinexta
innovation
hub

www.abfdecisions.fr

Pour nous contacter

02 47 60 93 40
contact@abfdecisions.fr